

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE
LE LUNDI 21 DÉCEMBRE 2015, À 19H00, AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL DE LA POINTE-VALAINE, 85,
RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 19h00 sont présents messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier, Luc Lamoureux et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

Sont absentes mesdames les conseillères Sophie Bourassa et Clarisse Viens.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers, la trésorière, madame Diane Gaudette et la greffière, Me Julie Waite.

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin se joint à la séance à 19h03.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente :

- avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à madame la conseillère Clarisse Viens, le 15 décembre 2015, soit au moins deux (2) jours francs avant l'heure fixée pour le début de la séance et aux autres membres du conseil municipal, le 17 décembre 2015, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi;
- avoir donné un avis public de cette séance et de son contenu le 11 décembre 2015, soit au moins huit (8) jours avant la tenue de celle-ci, conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes.

Me Julie Waite
Greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de l'avis de convocation ayant été constatée, madame la mairesse, Danielle Lavoie, déclare celle-ci ouverte.

RÉSOLUTION 2015-12-415 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que décrit à l'avis de convocation et ci-après reproduit :

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2015

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Ouverture de la séance extraordinaire

3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget municipal pour l'année 2016
5. Adoption du programme des dépenses d'immobilisations pour les années 2016, 2017 et 2018
6. Période de questions (conformément à la Loi, les questions lors de cette séance ne peuvent porter que sur le budget 2016 et le programme triennal d'immobilisations)
7. Levée de la séance

ALLOCUTION DE MADAME LA MAIRESSE DANIELLE LAVOIE

Au nom du conseil municipal, madame la mairesse, Danielle Lavoie, présente les prévisions budgétaires de la Ville pour l'exercice municipal 2016 ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les exercices 2016, 2017 et 2018.

Le texte complet de cette allocution est joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION 2015-12-416 ADOPTION DU BUDGET MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires de la Ville pour l'année financière 2016 et qu'il s'en déclare satisfait et conforme aux orientations qu'il entend leur donner;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la mairesse Danielle Lavoie, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

D'ADOPTER le budget de la Ville pour l'exercice financier 2016, prévoyant des revenus de 11 620 153 \$, des dépenses de fonctionnement de 10 479 373 \$, des dépenses pour le remboursement en capital de 1 140 780 \$, un transfert à l'état des activités d'investissement de 2 289 135 \$ et les affectations suivantes : fonds de roulement de 325 000 \$, excédent de fonctionnement non affecté de 1 597 335 \$ et excédent de fonctionnement de 366 800 \$.

RÉSOLUTION 2015-12-417 ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2016, 2017 ET 2018

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du programme des dépenses en immobilisations de la Ville pour les années 2016, 2017 et 2018 et qu'il s'en déclare satisfait et conforme aux orientations qu'il entend lui donner;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

D'ADOPTER le programme des dépenses en immobilisations de la Ville, prévoyant des dépenses de 2 289 135 \$ pour l'année 2016, 4 403 153 \$ pour l'année 2017 et 10 831 000 \$ pour l'année 2018.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal n° 397 et ses amendements. Elles ont posé les questions ci-après, de 19h42 à 19h52 :

1. Yolande Dallaire
- Disponibilité de la présentation PowerPoint de la présente séance d'adoption du budget
 - Budget 2016
 - PIT 2016-2017-2018

RÉSOLUTION LEVÉE DE LA SÉANCE
2015-12-418

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la présente séance soit et est levée à 19h53.

Danielle Lavoie
Mairesse

Me Julie Waite
Greffière